

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		<b>Communauté de communes du Clermontais</b>
Date de la convocation	04 Avril 2018	Séance du : 11 Avril 2018
	<u>Votes : 37</u>	L'An Deux Mille dix-huit, le Onze Avril à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 25	Pour : 37	
Absents : 8	Contre : 0	
Représentés : 12	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bernard COSTE (Octon), M. Gérald VALENTINI (Valmasque) représenté par M. Claude VALERO.

Absents : M. Henri JURQUET (Brignac), M. Marc FAVIER (Canet), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc).

### **Objet : Demande de subventions pour la réalisation des travaux sur le forage de Mas Canet à Mérifons**

Monsieur REVEL rappelle que la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de la commune de Mérifons, finalisé en janvier 2012, a mis en avant une première tranche de travaux qui consiste à régulariser la ressource communale, le forage Mas Canet.

La commune de Mérifons a donc entamé la procédure de régularisation du captage. Les dossiers réglementaires de DUP et celui de demande d'autorisation de traitement et de distribution d'eau destiné à la consommation humaine ont été validés par l'Agence Régionale de Santé.

Ils ont été approuvés en mairie par délibération du Conseil municipal en date du 27 juillet 2017 pour le dossier de DUP et du 12 octobre 2017 pour la demande d'autorisation de traitement et de distribution.

Il est proposé que la Communauté de communes poursuive les actions de la commune par la mise en œuvre des travaux préconisés par l'hydrogéologue agréé.

Les travaux proposés comprennent notamment :

- Les aménagements du captage,
- Les aménagements d'un by-pass au nouveau réservoir,
- La déconnexion de l'ancien réservoir au réseau actuel,
- La reprise du branchement eau potable de la mairie,

Le coût prévisionnel de ces travaux a été évalué à **73 260,00 € HT**.

Il est précisé que le Conseil départemental de l'Hérault apporte une assistance technique pour la réalisation de cette opération.

Une aide financière peut être apportée par le Département de l'Hérault, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Préfecture de l'Hérault (DETR).

Il est donc proposé :

- D'adopter la première tranche de travaux qui consiste à régulariser la ressource communale, le forage Mas Canet pour un coût estimé à 73 260,00 € HT soit 87 912 € TTC,
- De s'engager à réaliser les études et travaux selon les principes de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon.
- De s'engager à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon.
- De solliciter auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible.
- D'autoriser le Conseil départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant et s'engager à la rembourser au Département en cas de "non-respect" de nos obligations.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré.

**A L'UNANIMITE,**

**ADOpte** la première tranche de travaux qui consiste à régulariser la ressource communale, le forage Mas Canet pour un coût estimé à 73 260,00 € HT soit 87 912 € TTC,

**S'ENGAGE** à réaliser les études et travaux selon les principes de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon.

**S'ENGAGE** à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon.

**SOLLICITE** auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible.

**AUTORISE** le Conseil départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant et s'engager à la rembourser au Département en cas de "non-respect" de nos obligations.

**AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX